

Légende

Délimitation de la zone verte
Délimitation du PAP et des zones du PAG
Zones de base du PAG :
 HAB-1 Zone d'habitation 1
 HAB-2 Zone d'habitation 2
 MIX-v Zone mixte villageoise
 MIX-r Zone mixte rurale
 BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
 BEP-Parc Zone de bâtiments et d'équipements publics - parc
 ECO-c1 Zone d'activités économiques communale de type 1
 REC Zone de sport et de loisir
 SPEC Zone spéciale

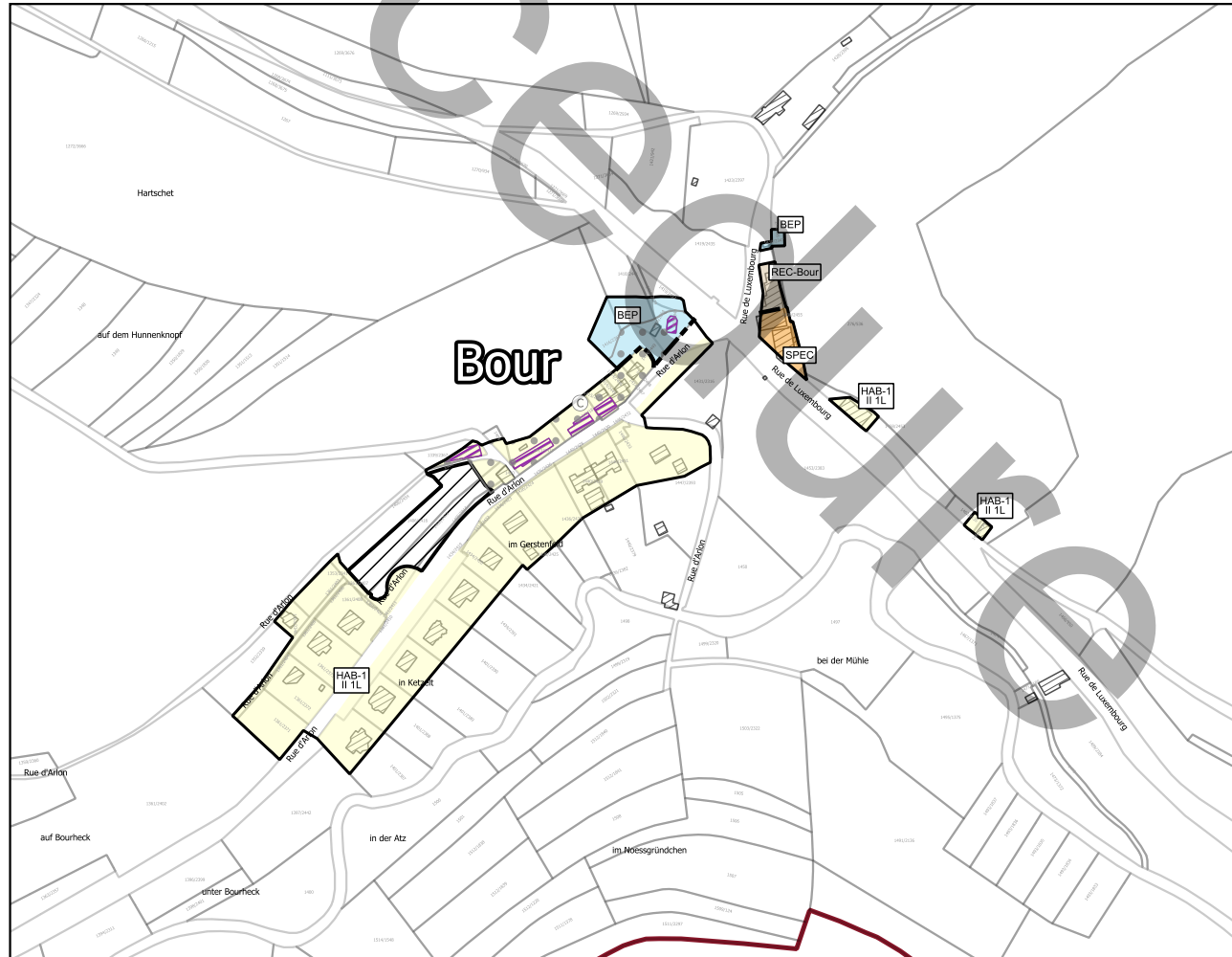
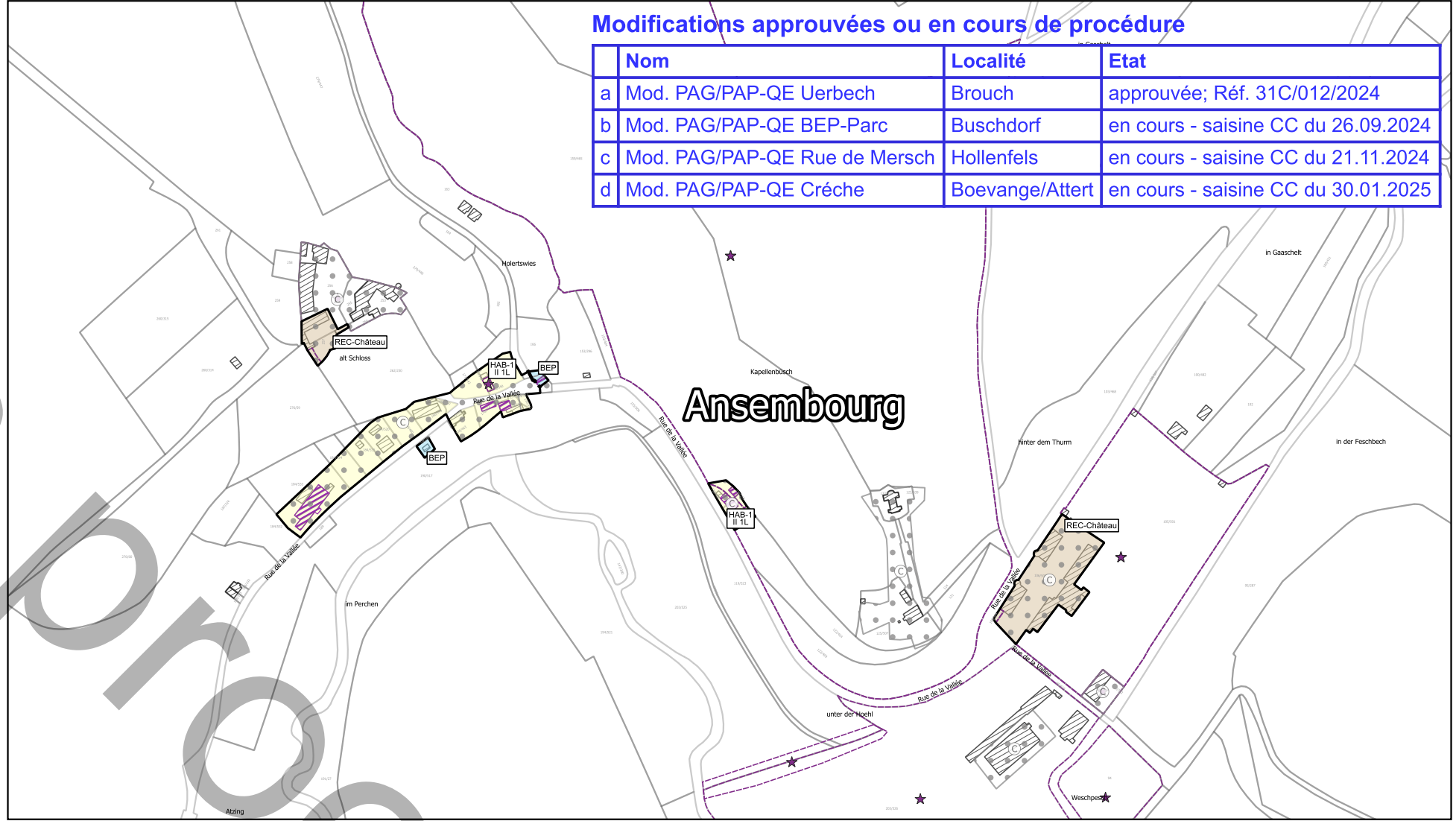
 Délimitation des différents zones du PAG
 Délimitation de la densité dans les différents zones
Nombre de niveaux et de logements par immeuble
 I, II, III nombre de niveaux pleins
 L1, L4, L6 nombre de logement

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal (à titre indicatif):
 Secteur protégé de type «environnement construit»
 Construction à conserver
 Gabarit d'une construction existante à préserver
▲ Petit patrimoine à conserver
 Alignement d'une construction existante à préserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales et réglementaires ou administratives spécifiques relatives (à titre indicatif):
 à la protection des sites et monuments nationaux

Informations supplémentaires (à titre indicatif):
 Plan d'aménagement particulier dûment approuvé ou en procédure d'approbation
 Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »
 Zone d'aménagement différé

Fond de plan (2016)
 Parcellaire
 Bâtiment existant
 Bâtiments ajoutés (Orthophoto 2013 et suivant l'ancienne commune de Boevange/Attert 08/2016)
 Bâtiments en construction (suivant l'ancienne commune de Boevange/Attert 08/2016)
X Bâtiments démolis (Orthophoto 2013)
 Limite communale



INDICE	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION

COMMUNE D'HELPERKNAPP

PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER QUARTIER EXISTANT

PLAN DE REPÉRAGE

VERSION COORDONNÉE SELON LES MODIFICATIONS APPROUVÉES

MAÎTRE D'OUVRAGE

PROJET

OBJET

BUREAU D'ÉTUDES

LSC

4, rue Albert Simon
L-5315 Contern
T (+352) 26 390-1
LSC360.lu

DESSINÉ PAR	Vivienne KEILS	DATE	20.06.2025
VÉRIFIÉ PAR	Henning NIEBOER	ECHELLE	1:5.000
CONTROLÉ PAR			
FICHER	P:\LSC360\2016\20180128_ZP_Helperknapp_Allgemeine_Beratung\PAP-QE Refonte 2025\ID_Plans		
PLAN N°	LSC-20200878-URB_HELP_PAP-QE_07_Bour_Ansembourg_fusion		

1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exécution des mesures l'entrepreneur est responsable. Elles sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doit informer le bureau d'études avant le début de la construction. Toutes modifications non autorisées ne seront pas prises en compte.
 2. Toutes les exécutons sont à réaliser selon les normes (CETB/EN) ... et suivant le règlementation actuellement en vigueur.
 3. Les plans actuels sont liés à ses modifications si les conditions ou changer le document.